



POSTULAT

Auteur	Serge Rey, UDC, Michel Cretton, PLR/FDP, Tarcis Ançay, PS/GC et Romaine Duc-Bonvin, PDCVr
Objet	Les écoles professionnelles en Valais ; services informatiques sous-dotés ?
Date	07/03/2022
Numéro	2022.03.057

La plupart des formations professionnelles en Valais se passent actuellement avec des supports de formation adaptés et propres aux branches concernées. Ils sont principalement sous forme "papier" à travers des classeurs ou de livres adaptés aux branches techniques et générales. Depuis quelques années, nous assistons à la venue de moyens numériques dans le cadre de certaines formations. De plus, des programmes communs à l'ensemble des formations sont aussi utilisés massivement dans nos classes d'apprentissage. Cet état de fait est voulu et encouragé par l'ensemble des partenaires de la formation. Dans certaines professions, le Valais fait figure de pionnier dans cette voie numérique. L'emploi massif des moyens numériques dans les écoles professionnelles engendre également une multitude de problèmes qui ne peuvent être réglés par les enseignants et ceci par manque de temps et aussi par manque de compétences informatiques.

Dans le Valais romand, un service informatique commun existe pour les écoles professionnelles de Sion (EPCA), de Châteauneuf et Martigny (EPASC). Ces 3 établissements comptent ensemble près de 4500 apprentis et 460 enseignants et le service informatique est composé de 2 EPT. En comparaison, le CPNV (Centre Professionnel du Nord Vaudois) compte 3700 apprentis et 320 enseignants et son team informatique compte 4 personnes. Pour l'ETML (Ecole Technique- Ecole des Métiers - Lausanne), actuellement, pour 635 apprentis, il y a 2 informaticiens.

Un tel virage vers la formation numérique doit se faire dans d'excellentes conditions et à satisfaction de l'ensemble des partenaires de formation. Il doit surtout se faire dans l'intérêt de nos apprentis en leur permettant de ne pas appréhender leur formation à cause de difficultés inhérentes à l'informatique.

Conclusion

A travers ce postulat, nous demandons au CE d'étudier une valorisation de la formation professionnelles numérique en accordant des moyens supplémentaires en relation avec l'informatique.

Les buts recherchés à travers ces moyens supplémentaires seraient les suivants :

- D'accompagner cette transition vers le numérique d'une manière performante pour l'ensemble des partenaires de la formation.
- De favoriser l'emploi des moyens numériques pour tous les apprentis